

4.2 Allocations chômage et minima sociaux

Au 30 septembre 2019, 3,43 millions de personnes inscrites à Pôle emploi sont des femmes, soit 52 % des demandeurs d'emploi ► **figure 1**. Parmi elles, 47 % sont indemnisées par une **allocation chômage** (de l'assurance chômage ou du régime de solidarité), soit un taux d'indemnisation similaire à celui des hommes (48 %). Leur durée maximale d'indemnisation est toutefois plus longue : parmi les **personnes indemnisables** à l'assurance chômage, 48 % des femmes bénéficient d'une durée maximale d'indemnisation supérieure ou égale à 24 mois, contre 43 % des hommes. Percevant des salaires en moyenne moins élevés que ceux des hommes, les femmes bénéficient de montants d'indemnisation plus faibles lorsqu'elles relèvent de l'assurance chômage : en septembre 2019, les femmes indemnisées par l'assurance chômage perçoivent en moyenne 900 euros par mois, contre 1 160 euros pour les hommes.

Fin 2020, 4,47 millions d'allocataires perçoivent l'un des **minima sociaux** en vigueur en France ; 2,31 millions sont des femmes, soit 52 % des allocataires. Elles sont notamment surreprésentées parmi les allocataires du **minimum vieillesse** (56 % des allocataires) et de l'allocation veuvage (96 %), même s'il s'agit d'une prestation versée à très peu de personnes.

Premier minimum social en nombre d'allocataires, le **revenu de solidarité active (RSA)** bénéficie à 2,06 millions de foyers fin

2020, soit 2,32 millions d'adultes bénéficiaires (allocataires et conjoints), dont 54 % sont des femmes ► **figure 2**. Avec 224 100 bénéficiaires, les femmes représentent 96 % des allocataires du RSA majoré, accordé temporairement aux parents qui assument seuls la charge d'au moins un enfant né ou à naître. En revanche, elles ne représentent que 49 % des adultes bénéficiaires du RSA non majoré. Un peu plus de la moitié des foyers bénéficiaires du RSA sont des personnes seules (56 %), parmi lesquelles les deux tiers sont des hommes. Un tiers des foyers sont des familles monoparentales (32 %), en quasi-totalité des mères avec enfants.

L'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** est le deuxième minimum social le plus attribué. Fin 2020, elle est versée à 1,24 million de personnes dont 0,59 million de femmes, soit 48 % des allocataires ► **figure 3**. Sept allocataires de l'AAH sur dix sont des personnes seules, en majorité des hommes (42 % des allocataires sont des hommes seuls). 16 % des allocataires ont des enfants : 10 % sont en couple et 6 % en famille monoparentale (la quasi-totalité sont des mères). Parmi les allocataires dont le taux d'incapacité est compris entre 50 % et moins de 80 %, qui rassemblent moins de personnes seules et davantage de personnes avec enfants, la part des femmes est un peu plus importante (49 %, contre 47 % parmi ceux dont le taux d'incapacité est de 80 % ou plus). ●

► Définitions

Une **allocation chômage** correspond à une allocation du régime d'assurance chômage ou du régime de solidarité (principalement l'**allocation de solidarité spécifique - ASS**). Une **personne** est dite **indemnisable** si elle a des droits ouverts à l'assurance chômage.

Les **minima sociaux** garantissent un minimum de ressources aux personnes bénéficiaires. Le principal est le **revenu de solidarité active (RSA)**. Les autres minima sociaux les plus souvent versés sont l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)**, le **minimum vieillesse**, qui s'adresse aux personnes âgées de 65 ans ou plus (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail), et l'**ASS**.

► Pour en savoir plus

- « Indemnisation des demandeurs d'emploi en 2018 », *Dares Résultats n° 017*, mai 2021.
- « Indemnisation des demandeurs d'emploi en 2020 : impacts de la crise sanitaire », *Dares Résultats n° 054*, octobre 2021.
- *Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Panoramas de la DREES-social », édition 2021.

► 1. Indemnisation du chômage fin septembre 2019

	Femmes	Hommes	Ensemble
Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C, D, E¹	3 429 260	3 152 610	6 581 870
Indemnisés au régime d'assurance chômage ou de solidarité	1 601 850	1 501 760	3 103 610
Part d'indemnisés (en %)	46,7	47,6	47,2
Montant brut moyen perçu (en euros par mois)²	900	1 160	1 020
Répartition selon la durée maximale d'indemnisation³ (en %)			
Moins de 12 mois	23,5	28,8	26,0
12 mois à moins de 24 mois	28,2	27,8	28,0
24 mois ou plus	48,2	43,4	45,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0

- 1 Catégories A (sans emploi au cours du mois), B (a exercé une activité réduite de 78 heures ou moins), C (a exercé une activité réduite de plus de 78 heures), D (en stage ou formation, en maladie, etc.), E (en emploi : en contrat aidé, créateur d'entreprise, etc.).
 2 Parmi les personnes continûment indemnisables par l'assurance chômage (et par une même allocation) en septembre 2019 et indemnisées en fin de mois.
 3 Parmi les personnes indemnisables. La durée maximale d'indemnisation, ou durée du droit, désigne le nombre de jours d'indemnisation maximal auquel donnent droit les périodes d'affiliation qui ont été liquidées lors de l'ouverture du droit.

Champ : France (données au 30 septembre 2019).

Sources : Pôle emploi, Fichier historique statistique (échantillon au 1/10^e) et Segment D3, calculs Dares et Drees.

► 2. Foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) selon la situation familiale fin 2020

	RSA non majoré ¹	RSA majoré	Ensemble
Nombre de foyers allocataires	1 825 200	232 900	2 058 100
Nombre d'adultes bénéficiaires (allocataires et conjoints)	2 084 200	232 900	2 317 100
Nombre de personnes couvertes (allocataires, conjoints et personnes à charge)	3 385 700	704 600	4 090 300
Situation familiale du foyer allocataire² (en %)			
Personnes seules	62,4	7,0	56,1
Femmes	20,6	6,6	19,0
Hommes	41,8	0,4	37,1
Familles monoparentales	23,6	93,0	31,5
Femmes	21,0	89,6	28,9
Hommes	2,6	3,4	2,6
Couples	14,0	///	12,4
Sans enfant à charge	2,9	///	2,6
Avec enfants à charge	11,1	///	9,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Femmes ³	48,8	96,2	53,6
Hommes ³	51,2	3,8	46,4

/// : absence de résultats due à la nature des choses.

1 Les bénéficiaires du « RSA jeunes » sont intégrés aux effectifs du RSA non majoré. 2 La répartition selon la situation familiale et le sexe est faite uniquement sur le champ Cnaf (fin 2020, 98,5 % des allocataires du RSA relèvent des CAF).

3 La répartition par sexe est calculée sur le champ des bénéficiaires Cnaf (allocataires et éventuels conjoints).

Champ : France, foyers allocataires du RSA au 31 décembre 2020.

Sources : Cnaf et MSA.

► 3. Allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) selon la situation familiale fin 2020

	Taux d'incapacité entre 50 % et moins de 80 %	Taux d'incapacité de 80 % ou plus	Ensemble
Nombre d'allocataires¹	599 500	637 700	1 237 800
Nombre de personnes couvertes (allocataires, conjoints et personnes à charge)			1 801 700
Situation familiale des allocataires (en %)			
Personnes seules	66,2	76,1	71,3
Femmes	26,3	32,5	29,5
Hommes	39,9	43,6	41,8
Familles monoparentales	8,7	3,5	6,0
Femmes	7,9	3,1	5,4
Hommes	0,8	0,4	0,6
Couples sans enfant à charge	12,2	12,6	12,4
Femmes	7,4	7,7	7,6
Hommes	4,9	4,9	4,9
Couples avec enfants à charge	12,9	7,8	10,2
Femmes	7,1	3,7	5,3
Hommes	5,8	4,1	4,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Femmes	48,7	47,0	47,8
Hommes	51,3	53,0	52,2

1 L'effectif total d'allocataires intègre 600 allocataires ayant un taux d'incapacité inconnu.

Note : la répartition selon la situation familiale et le sexe est faite uniquement sur le champ Cnaf (fin 2020, 97 % des allocataires de l'AAH relèvent des CAF).

Champ : France, foyers allocataires de l'AAH au 31 décembre 2020.

Sources : Cnaf et MSA pour les effectifs ; Drees, ENIACRAMS pour la répartition selon la situation familiale et le sexe.